



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 16 septembre 2024
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences	P. Anderson, conseillère S. Brunet, conseiller R. Hondas, conseiller D. Knowles, conseiller J.-F. LeBlanc, conseiller S. Legacy, conseiller M. Skerry, conseiller M. Willett, maire adjoint
Absent	K. Chamberlain, mairesse D. Branch, conseiller
Fonctionnaires	T. Pettigrew, directeur général A. Parker, greffière municipale M. Abernethy, ingénieur municipal J.-S. Chiasson, agent de communications L. Foulem, directeur des communications corporatives S. Gauvin, trésorière C. Legacy, directeur du développement économique M. Bouffard, directeur municipal d'urbanisme

1. **MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par S. Legacy, conseiller
Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION ADOPTÉE

3. **DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**
Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.
4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 3 septembre 2024

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par M. Skerry, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 3 septembre 2024 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

Aucun point n'est inscrit sous résolutions en bloc.

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

Aucune présentation n'est faite.

6.1 «Victoria Enhancement Committee Inc.» par Marc Willett

M. Marc Willet, président du « Victoria Enhancement Committee Inc. » présente aux membres du conseil une mise à jour sur l'attribution de la subvention de 2024 qu'ils ont reçue. Il a également souligné les améliorations nécessaires pour le parc en 2025 et a demandé 5 000 \$ pour soutenir ces efforts en 2025. En outre, il demande l'aide en nature du service des travaux publics de la ville pour réparer les sentiers du parc.

7. FINANCES

7.1 Total des comptes fournisseurs pour le mois d'août 2024

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE les comptes fournisseurs, incluant les salaires, pour le mois d'août 2024 soient approuvés comme indiqué ci-dessous :

Opération : 2 101 612 \$

Capital : 448 178 \$

Total : 4 273 764 \$

MOTION ADOPTÉE

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

9. RÉOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 Révision des dispositions de zonage relatives à l'aménagement résidentiel et au concept de densité douce

Avant de procéder à la lecture de la résolution, M. Legacy, directeur du développement économique, fait une brève mise à jour du plan d'action pour le Fonds pour accélérer la construction de logements.

M. Bouffard, directeur municipal d'urbanisme, donne ensuite un aperçu des changements proposés à l'arrêté de zonage pour s'aligner sur les exigences du plan d'action pour le Fonds pour accélérer la construction de logements.

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller

Appuyé par P. Anderson, conseillère

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » comme suit :

Modifier certaines dispositions de l'arrêté de zonage afin

- De remédier à certaines incohérences,
- D'accorder un pouvoir d'approbation supplémentaire au directeur de l'urbanisme dans la mesure où la *Loi sur l'urbanisme* le permet,
- D'implanter de nouvelles normes d'aménagement reposant sur le concept de densité douce, y compris les unités d'habitation accessoires, et
- De réviser certaines normes d'aménagement applicables aux zones résidentielles et commerciales afin de permettre une gamme plus élargie d'usages résidentiels.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE

1. Soit rédigé à cet effet des arrêtés portant modification à l'arrêté de zonage,
2. La Greffière, agissant au nom du Conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soit affiché sur le site web de la municipalité pour annoncer l'intention du conseil municipal, le jour et le lieu d'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés,
3. Le conseil demande par écrit au comité consultatif en matière d'urbanisme de lui donner son avis écrit sur les modifications proposées,
4. L'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés soit fixé au 18 novembre 2024 à 18h30 dans la salle du conseil.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Demande de financement

Proposé par D. Knowles, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst a reçu l'autorisation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités d'obtenir des fonds pour les dépenses en capital sous forme de prêt ou en émettant et en vendant des débetures à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick pour un montant n'excédant pas 720 000 \$;

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU que la trésorière et la mairesse soient autorisées à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick des débetures

au nom de la municipalité de Bathurst dont le montant en principal est de 720 000 \$, aux conditions proposées par la corporation; et

QU'IL SOIT RÉSOLU ÉGALEMENT que la municipalité de Bathurst accepte d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, de la façon et aux dates exigées, en remboursement du capital et des intérêts sur les débetures précitées, tel qu'autorisé par le vote du conseil municipal de la Ville de Bathurst au cours d'une séance ordinaire publique tenue le 16 septembre 2024.

DEMANDE DE FINANCEMENT

Fonds général

<u>Numéro d'ordre ministériel</u>	<u>Date de l'ordre ministériel</u>	<u>Date de résolution du conseil</u>	<u>Objectif par fonction</u>	<u>Montant en dollars</u>	<u>Terme pour chaque montant</u>
MO20-0003	Feb-10-2020	Dec-16-2020	Loisirs et culture	85 000	10
MO23-0002	Jan-9-2023	Nov-21-2022	Transports	185 000	10
MO23-0002	Jan-9-2023	Nov-21-2022	Transports	175 000	10
				<u>445 000</u>	

Fonds de services publics

<u>Numéro d'ordre ministériel</u>	<u>Date de l'ordre ministériel</u>	<u>Date de résolution du conseil</u>	<u>Objectif par fonction</u>	<u>Montant en dollars</u>	<u>Terme pour chaque montant</u>
MO22-0006	Jan-10-2022	Nov-15-2021	Services d'hygiène environnementale	75 000	5
MO23-0002	Jan-9-2023	Nov-21-2022	Services d'hygiène environnementale	30 000	10
MO23-0002	Jan-9-2023	Nov-21-2022	Services d'hygiène environnementale	85 000	10
MO23-0002	Jan-9-2023	Nov-21-2022	Services d'hygiène environnementale	85 000	10
				<u>275 000</u>	
TOTAL DE LA DEMANDE D'EMPRUNT				<u>720 000</u>	

MOTION ADOPTÉE

9.3 Plan quinquennal des routes désignées provinciales

Proposé par R. Hondas, conseiller
Appuyé par P. Anderson, conseillère

QUE le rapport du directeur des services de l'ingénierie recommandant le programme de priorités du plan quinquennal des routes désignées provinciales pour l'année 2024, soit approuvé, comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

9.4 Distribution des subventions 2024

Proposé par M. Skerry, conseiller
Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE les subventions soient approuvées comme indiqué ci-dessous comme discuté par le comité des subventions :

- Commandite de 1 000 \$ pour le Club Soccer Chaleur

MOTION ADOPTÉE

9.5 Sensibilisation du public Semaine de la sécurité ferroviaire

Proposé par S. Legacy, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024; et

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables; et

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens; et

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire; et

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

MOTION ADOPTÉE

9.6 Points discutés à huis-clos

9.6.1 Servitude de service privé - NID 20839932 (promenade Riordon)

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller

Appuyé par M. Skerry, conseiller

QUE les membres du conseil approuvent une servitude de service privé en faveur de la compagnie Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'installation d'une ligne électrique sur la propriété située au 975, promenade Riordon, ayant le NID 20839932, comme discuté à huis clos le 3 septembre 2024 conformément à l'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale* et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la ville.

MOTION ADOPTÉE

9.6.2 Versement en argent tenant lieu d'affectation de parc

Proposé par S. Brunet, conseiller
Appuyé par R. Hondas, conseiller

ATTENDU QUE l'agent de développement de la Ville de Bathurst a approuvé les plans de subdivision ci-dessous; et

ATTENDU QUE l'Arrêté de lotissement exige la mise de côté de terrains à des fins d'utilité publique, à défaut de quoi le conseil peut exiger un versement d'argent à la municipalité; et

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst possède déjà plusieurs terrains désignés comme parcs dans cette région et la superficie du terrain à réserver comme parc pour cette subdivision sera trop petite pour être aménagée.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QU'au lieu d'aménager des espaces récréatifs, un paiement en argent équivalent à 6 % de la valeur marchande du terrain, selon le tableau ci-dessous, soit versé à la ville. L'argent en question sera versé au Fonds de réserve pour les parcs, comme discuté à huis clos le 3 septembre 2024 conformément à l'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale*.

Nom du lotissement	Versement de l'argent en lieu d'affectation de parc
Sophie Isabel Lévesque and Jonathan Roy	2 280 \$
Squire Green Golf & Country Estates Subdivision 2024-1	9 000 \$
Les Entreprises Transfor Inc.	6 300 \$
Joey Raymond Anstey	2 100 \$
Total	19 680 \$

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

Il n'y a pas de rapport de l'administration.

10.2 Rapports de comités

Il n'y a pas de rapport de comité.

10.3 Rapport de la mairesse

Le maire adjoint Willett prend un moment pour rappeler aux habitants que cette semaine est la Semaine de la municipalité. Il remercie les employés de la ville pour leur travail et leur dévouement et a encouragé les habitants à faire le même.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par R. Hondas, conseiller
Appuyé par M. Skerry, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 45.

MOTION ADOPTÉE

Michael Willett / MAIRE ADJOINT

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE